

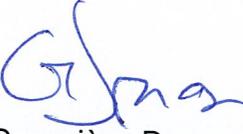
**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 103, RUE SAINT-MARC AINSI QUE SUR UNE PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 123, RUE SAINT-MARC (ZONE RD-104), DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

- le 15 octobre 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 103, rue Saint-Marc ainsi que sur une partie de la propriété située au 123, rue Saint-Marc (zone RD-104) ;
- le 17 octobre 2024, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 11 novembre 2025, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 11 novembre 2025, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet;
- le 13 novembre 2025, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 9 décembre 2025 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 9 décembre 2025, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour la propriété située au 103, rue Saint-Marc ainsi que sur une partie de la propriété située au 123, rue Saint-Marc (zone RD-104) ;
- le 8 janvier 2025, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI vise à une haute de bâtiment de deux étages et demi et de 10 mètres, ainsi qu'une largeur minimale de 19 mètres pour les lots visés, dans le cadre d'un projet de construction de deux bâtiments résidentiels de six logements sur la propriété située au 103, rue Saint-Marc ainsi que sur une partie de la propriété située au 123, rue Saint-Marc (zone RD-104) ;

Le PPCMOI pour la propriété située au 103, rue Saint-Marc ainsi que sur une partie de la propriété située au 123, rue Saint-Marc (zone RD-104) est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 8 janvier 2025.

DONNÉ à Coaticook ce 15 janvier 2025.

La greffière,

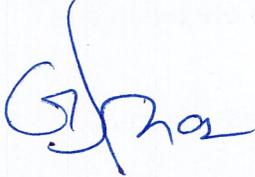
  
Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 janvier 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 janvier 2025.

Donné à Coaticook, ce 15 janvier 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras